



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
de la coopération technique**

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. Rapport du Comité directeur international de l'IPEC: présentation orale	1
II. Programme de coopération technique de l'OIT, 2000-01	4
III. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies.....	14
IV. Examens sur place: rapports oraux sur l'Afrique et l'Asie.....	15
V. Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique	18
VI. Suivi de l'évaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi (mars 2001, document GB.280/16) — présentation orale	24
VII. Autres questions.....	27

Introduction

1. La Commission de la coopération technique s'est réunie les 8 et 9 novembre 2001, sous la présidence de M. Aboye (gouvernement, Ethiopie). Le vice-président employeur et le vice-président travailleur étaient respectivement M. Hoff et M. Agyei.
2. L'ordre du jour de la commission était le suivant:
 - Rapport du Comité directeur international de l'IPEC: présentation orale
 - Programme de coopération technique de l'OIT, 2000-01
 - Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies
 - Rapport des équipes d'examen sur place en Afrique et en Asie: rapport oral
 - Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Priorités et plans d'action pour la coopération technique
 - Suivi de l'évaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi (mars 2001, document GB.280/16) — présentation orale

I. Rapport du Comité directeur international de l'IPEC: présentation orale

3. Un représentant du Directeur général, M. Kari Tapiola, a présenté le rapport en sa qualité de président du Comité directeur international de l'IPEC qui s'est réuni le 5 novembre 2001. Le comité a passé en revue l'exécution du programme IPEC pour la période biennale 2000-01, et a examiné les priorités pour la période biennale 2002-03.
4. M. Tapiola a déclaré que, au vu des résultats préliminaires de la période biennale en cours, le programme IPEC était en voie d'atteindre ses objectifs. Les contrôles et la qualité se sont améliorés et les partenariats se sont beaucoup développés. Un nombre record de ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, a été enregistré. A ce jour, la convention n° 182 a été ratifiée par 106 pays et la convention n° 138 par 115. L'accent porte désormais sur l'application. Le taux d'exécution a augmenté de 150 pour cent. Vingt-neuf enquêtes nationales sur le travail des enfants ont été menées à bien, et trois programmes assortis d'un calendrier ont été lancés. Dix pays se préparent à suivre un programme assorti d'un calendrier. Le nombre d'enfants et de familles qui bénéficient directement des programmes IPEC est à la hausse. Pour la prochaine période biennale, l'IPEC devrait atteindre des objectifs encore plus ambitieux. L'enjeu consiste notamment à inciter davantage de pays à mettre en œuvre des programmes IPEC; à faire en sorte que la ratification et la mise en œuvre des conventions se poursuivent; à s'attaquer efficacement au problème du VIH/SIDA et à celui du travail des enfants; et à lutter contre la situation de crise qui sévit en Afghanistan et dans la région, tout en faisant face à la récession économique mondiale.
5. Au cours de la réunion du Comité directeur, le rapport sur la mise en œuvre du programme en 2000-01 a été, en règle générale, approuvé par les membres. M. Tapiola a résumé les commentaires formulés par le comité. Les délégués se sont félicités du nombre de

ratifications et de la mise en œuvre des conventions n^{os} 182 et 138; des liens diversifiés de partenariat qui se sont tissés, notamment avec les employeurs et les travailleurs; et des efforts qui ont été consentis pour améliorer la qualité des prestations et pour mieux responsabiliser les intéressés. Toutefois, M. Tapiola a également fait part des préoccupations exprimées par le Comité directeur. Celles-ci portent notamment sur le rattachement de l'IPEC aux autres activités de l'OIT et sur la nécessité de remédier au fait que l'IPEC est censé fonctionner isolément. Il a expliqué que l'intégration de l'IPEC était en cours. Bien que le fonctionnement du Comité directeur puisse être amélioré, l'IPEC se prépare maintenant à présenter un rapport au Conseil d'administration et à la Commission de la coopération technique, et ce à trois reprises entre novembre 2001 et mars 2002. M. Tapiola a résumé les commentaires formulés par les membres lors du Comité directeur. Les employeurs se sont montrés préoccupés de ce que les entreprises doivent participer à la surveillance de l'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes. Les travailleurs ont souhaité qu'il y ait une action tripartite plus large; un financement plus important au titre du budget ordinaire; et davantage de programmes en Europe centrale et en Europe orientale. Les gouvernements se sont exprimés sur la nécessité d'adopter une approche intégrée; de promouvoir une coordination plus étroite avec la Déclaration; d'améliorer la communication et les actions de sensibilisation; ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'analyse d'impact; et d'établir des liens plus étroits avec la stratégie de réduction de la pauvreté à des fins de viabilité. Le Comité directeur a suggéré entre autres de renforcer la participation tripartite à tous les niveaux; de diversifier les sources de financement; et de célébrer le dixième anniversaire de l'IPEC de manière appropriée. M. Tapiola a conclu son rapport en annonçant que les résultats finaux de la période biennale 2000-01 seraient présentés à la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration, à sa session de mars 2002.

6. M. Sangeorge a présenté la nouvelle initiative de l'équipe responsable de la campagne de mobilisation de l'IPEC, qui vise à mieux sensibiliser le public au problème du travail des enfants. L'IPEC a formé un partenariat avec la Fédération africaine de football pour la Coupe d'Afrique des nations qui doit avoir lieu au Mali en 2002. Cet événement va, au fil du temps, toucher plus d'un milliard de personnes, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier, que ce soit par les diffusions à la télévision et à la radio ou par les reportages de la presse écrite. Le thème «Carton rouge au travail des enfants» va servir de tremplin à cette campagne de mobilisation qui va être menée à l'occasion des 32 matchs de la phase finale de la Coupe africaine et qui va se poursuivre plus tard dans d'autres régions.
7. Le vice-président employeur, M. Hoff, s'est déclaré heureux d'apprendre qu'un rapport informatif et analytique sur la mise en œuvre du programme IPEC a été présenté au Comité directeur. Il a demandé qu'à l'avenir les membres de la Commission de la coopération technique reçoivent un exemplaire de ce rapport avec les autres documents qui leur sont adressés. Il s'est félicité, au nom des employeurs, du soutien bilatéral et multilatéral apporté par les donateurs de l'IPEC; du nombre de ratifications enregistré; et de l'amélioration du taux d'exécution du programme IPEC. Il s'est fait l'écho des préoccupations des employeurs selon lesquelles l'IPEC n'avait pas vraiment de comptes à rendre au Conseil d'administration, et que l'IPEC était tributaire de donateurs, ce qui remettait en cause sa viabilité. Il a suggéré que les membres de la Commission de la coopération technique soient invités aux réunions du Comité directeur, et qu'on leur communique les dates le plus tôt possible. Il a souligné à nouveau le lien qui existe entre le travail des enfants et la pauvreté et il a insisté sur la nécessité, pour l'IPEC, de participer aux programmes de réduction de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Il a suggéré que les partenaires sociaux, et notamment les employeurs, s'impliquent davantage dans cette démarche. Il a également demandé quelle était la part du financement des donateurs qui était affectée aux activités relatives au travail des enfants, entreprises en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

8. S'exprimant au nom du groupe des travailleurs, M. Rampak (membre travailleur), a rappelé que la pauvreté était la cause même du travail des enfants, et a lancé un appel pressant pour que l'on s'attelle à ce fléau qu'est la pauvreté. Il a énuméré comme suit les préoccupations des travailleurs relatives à l'IPEC: lourde dépendance de fonds extrabudgétaires; problème du rattachement aux autres activités de l'OIT; viabilité du programme; restrictions apportées par certains donateurs en ce qui concerne l'utilisation des fonds, et notamment préférence marquée pour les partenariats avec les ONG plutôt qu'avec les employeurs et les travailleurs; relation mal établie entre les conventions n^{os} 182 et 138; coopération et travail de l'IPEC avec les syndicats, à la lumière, notamment, des programmes assortis d'un calendrier (le Brésil, le Chili et El Salvador ont été cités comme exemples de pays où l'on pouvait apporter des améliorations); nécessité d'accorder une attention spéciale aux questions relatives aux petites filles; et restructuration des réunions du Comité directeur de manière à y introduire une discussion approfondie des questions importantes découlant du rapport sur la mise en œuvre du programme.
9. M. Murangira (membre travailleur) a déclaré que l'initiative de l'équipe responsable de la campagne de mobilisation de l'IPEC, dans le cadre du football, était tout à fait louable à condition que l'on s'attaque également aux causes réelles du travail des enfants, telles que la pauvreté, le VIH/SIDA et les conflits.
10. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a souligné l'importance de la formation au niveau national, et notamment de la formation des inspecteurs du travail, afin de renforcer et d'améliorer les programmes. Il a suggéré que les excédents budgétaires, au titre du budget ordinaire, soient affectés au financement des activités de l'IPEC en Afrique.
11. La représentante du gouvernement d'El Salvador a réaffirmé le point de vue qu'elle avait soutenu à la réunion du Comité directeur. Elle a déclaré que la coopération tripartite existe dans son pays. Un comité directeur national a été mis sur pied pour coordonner les activités relatives au travail des enfants dans le pays. Les ONG, les travailleurs et les employeurs travaillent toujours ensemble.
12. La représentante du gouvernement de l'Inde a réitéré la déclaration qu'elle avait faite lors de la réunion du Comité directeur pour qu'elle soit consignée.
13. M. Tapiola a remercié le représentant des employeurs et a fait savoir que l'IPEC veillerait à ce qu'il y ait suffisamment d'exemplaires du rapport pour que tous les membres de la Commission de la coopération technique en reçoivent un. Il a déclaré que le fait d'inviter les membres de la Commission de la coopération technique aux réunions du Comité directeur ne posait aucun problème. M. Tapiola a répondu à la préoccupation du représentant des travailleurs relative aux liens entre les conventions n^{os} 182 et 138, en réaffirmant que les deux conventions allaient de pair. Il a salué les critiques constructives et a affirmé que l'IPEC allait continuer de réfléchir et de demander des avis sur la manière dont la session du Comité directeur devrait être structurée, compte tenu, notamment, des thèmes abordés.
14. M. Roselaers a confirmé que les déclarations formulées le 5 novembre 2001 lors de la réunion du Comité directeur seront reflétées dans le compte rendu. En ce qui concerne la façon dont l'IPEC met en œuvre le tripartisme, il a mentionné les efforts déployés par l'IPEC pour renforcer ses liens de partenariat en dispensant une formation systématique à ses membres et en les informant du rôle important que jouent les employeurs et les travailleurs. L'IPEC a d'ailleurs utilisé des guides et des manuels à cet effet. L'intervenant a ajouté que tout membre de l'IPEC qui partait en mission devait prendre contact et travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Il a indiqué que la

coopération tripartite figurerait parmi les thèmes spéciaux qui devront être développés dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de l'IPEC pour l'an 2002.

II. Programme de coopération technique de l'OIT, 2000-01

- 15.** Un représentant du Directeur général, M. F. Trémeaud, a présenté le rapport du Bureau. Il a indiqué que la structure et le contenu de ce rapport avaient été adaptés pour tenir compte des suggestions de la commission, notamment en donnant des informations plus détaillées sur les résultats de l'évaluation et les enseignements tirés. Il a décrit l'évolution quantitative des ressources, confirmant la baisse des ressources provenant du PNUD, baisse qui a été compensée par la forte augmentation du financement multi-bilatéral. Il a informé la commission de ce que les efforts importants menés par le Bureau pour améliorer l'exécution des projets de coopération technique commençaient à porter leurs fruits et que l'on constatait une inversion dans l'évolution des taux d'exécution.
- 16.** M. Trémeaud a ensuite évoqué un certain nombre d'évolutions récentes concernant le programme de coopération technique de l'OIT. Il a mentionné tout d'abord la mise en place progressive d'un cadre de programmation commun pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les activités de coopération technique se trouvent ainsi ancrées plus fermement dans le programme et budget de l'OIT, un lien étant clairement établi entre ces activités et les objectifs et cibles opérationnels du Bureau. Cette évolution a été bien accueillie par les donateurs, qui appuient les approches fondées sur la programmation plutôt que les approches plus traditionnelles qui se font projet par projet. L'orateur a noté que, dans ce contexte, le Bureau mettait actuellement en place de nouveaux mécanismes visant à déterminer, avec l'apport de l'ensemble des secteurs et régions, les priorités de la coopération technique.
- 17.** M. Trémeaud a informé la commission des nouveaux partenariats conclus par l'OIT avec des partenaires du développement. A titre d'exemple, on peut citer les contacts encourageants pris avec la Commission européenne, qui a manifesté de l'intérêt en faveur d'une coopération avec l'OIT au sujet du DSRP en accroissant la participation des partenaires sociaux et en intégrant la promotion de l'emploi en vue de la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, M. Trémeaud a exposé les activités menées avec la Banque mondiale autour du DSRP dans des pays pilotes. Des accords ont été négociés avec certaines banques régionales, accords qui portent sur l'inclusion des normes internationales du travail dans les décisions de prêt de ces institutions.
- 18.** M. Trémeaud a particulièrement mentionné la participation de l'OIT à la conférence PMA III, qui s'est tenue en mai à Bruxelles et où le Bureau a préconisé que l'on mette davantage l'accent sur l'emploi pour lutter contre la pauvreté dans les PMA. Le Bureau a inclus des propositions d'action précises pour les PMA dans ses discussions régulières avec les donateurs et les partenaires du développement et a fait des efforts particuliers pour accroître le montant des ressources affectées aux PMA.
- 19.** Le vice-président employeur, M. Hoff, s'est félicité au nom de son groupe de la qualité du rapport et a déclaré que celui-ci reflétait les changements demandés et présentait un tableau cohérent. Il a été déçu de noter que le montant total des dépenses de coopération technique était inférieur à celui de 1999, en raison de la baisse des dépenses du PNUD et de la CTBO. Son groupe souhaite souligner l'importance de la CTBO, qui fait partie intégrante des moyens dont dispose le Bureau pour répondre efficacement aux demandes des mandants. Le groupe de l'orateur estime que la coopération technique est l'un des secteurs les plus importants de l'OIT et considère que la contribution de la CTBO devrait refléter ce fait. Malgré l'augmentation des crédits provenant de donateurs multi-bilatéraux en faveur

des programmes liés aux normes, la baisse des dépenses du secteur de l'emploi est préoccupante; l'orateur affirme que, sans le travail, les normes perdent leur valeur.

20. Evoquant la conférence sur les PMA qui s'est tenue à Bruxelles, M. Hoff s'est interrogé sur le rôle que les employeurs et leurs organisations pourraient jouer dans le programme d'action ainsi que dans la mise en œuvre des propositions d'action de l'OIT («deliverables»).
21. Les employeurs souhaitent être informés qualitativement et quantitativement de la manière dont les partenaires sociaux participent aux activités de coopération technique, particulièrement au niveau national, mais aussi dans les projets sous-régionaux comme ceux qui sont menés en Afrique occidentale. Par ailleurs, l'orateur souhaiterait obtenir des informations sur la place des ONG. Il a fait remarquer que l'on constatait bien peu de références à la manière dont le reste du Bureau contribue à accroître les moyens dont disposent les organisations d'employeurs. Il estime que les partenaires sociaux sont les mieux placés pour connaître les domaines dans lesquels le Bureau peut aider leurs organisations et la manière dont cette aide peut être fournie. Son groupe demande que ces informations figurent dans un rapport à la commission.
22. Le groupe des employeurs apprécie les efforts faits par le Centre de Turin pour améliorer l'efficacité de ses activités de formation, et les employeurs attendent avec intérêt de pouvoir constater les résultats de ces efforts. Par ailleurs, M. Hoff a fait part de la satisfaction de son groupe des mesures qui avaient été prises pour renforcer le programme des employeurs du Centre et pour intégrer un poste de membre du personnel des employeurs dans le budget ordinaire.
23. Les employeurs sont satisfaits de noter l'amélioration du taux d'exécution d'ensemble, qui est passé de 51 à 58 pour cent. Cependant, il y a manifestement lieu de faire des efforts supplémentaires pour améliorer la situation. Le faible taux d'exécution doit être aussi considéré comme un risque pour la mobilisation future des ressources. Dans ses discussions avec la communauté des donateurs, le Bureau ne doit pas perdre de vue les besoins des mandants dans tous les domaines d'activité de l'OIT, et, dans ce contexte, l'orateur aimerait constater davantage d'efforts de la part du Bureau pour accroître le financement des secteurs autres que le secteur des normes et des droits. M. Hoff s'est dit satisfait des mesures prises pour clarifier le rôle et les responsabilités des différentes unités au siège et sur le terrain.
24. Au sujet du financement des donateurs, M. Hoff a souligné deux points: tout d'abord, il estime que les partenaires sociaux devraient être habilités à élaborer des projets visant à renforcer leurs organisations, à veiller à ce que ces projets soient soumis à l'examen des donateurs et à bénéficier de la possibilité de soutenir les idées de projets. En second lieu, il souhaiterait que l'on dispose de davantage d'informations sur la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau auprès de la communauté des donateurs.
25. En conclusion, M. Hoff a lancé un appel en faveur d'une nouvelle attitude de solidarité et de compassion, à la suite des événements du 11 septembre. Selon lui, la coopération technique pourrait contribuer de manière essentielle à la paix et à l'harmonie du monde.
26. Le vice-président travailleur (M. Agyei) a rappelé les conclusions des discussions de la session de 1999 de la CIT sur la coopération technique et a affirmé que celle-ci devait servir les objectifs stratégiques de l'OIT; sa qualité et son impact sont au cœur des préoccupations des mandants; elle doit tenir compte de manière réaliste des compétences et des ressources de l'OIT; la politique menée en matière de coopération technique doit viser à améliorer le contenu des programmes et le processus de gestion lui-même; elle doit viser à réexaminer les systèmes organiques et à chercher à améliorer les procédures; enfin, elle

doit être intégrée à l'ensemble des activités de l'OIT, non pas simplement en vue de livrer des produits, mais aussi de contribuer à la conception de ces produits et à la politique générale de l'Organisation. Tels sont les indicateurs en fonction desquels une vue d'ensemble des activités de la dernière période biennale devrait être entreprise.

27. M. Agyei a noté que l'OIT avait réussi à améliorer la contribution de la communauté des donateurs malgré la baisse constante du financement du PNUD et du FNUAP. Cependant, il a souligné qu'il était important d'évaluer la mesure dans laquelle la coopération technique remplissait le mandat assigné dans les conclusions de la CIT.
28. Le groupe des travailleurs se félicite de l'augmentation des dépenses affectées au secteur des normes et des droits fondamentaux au travail et s'attend à ce que la coopération technique établisse un lien entre la promotion des normes fondamentales du travail et une gamme plus large de normes.
29. Les travaux du secteur de l'emploi reflètent l'immensité des questions liées à l'emploi et au chômage dans la majorité des régions du monde; ils devraient être liés aux activités intersectorielles comme la protection sociale, et, dans ce contexte, l'orateur estime que la somme de 8 millions de dollars des Etats-Unis affectée au secteur de la protection sociale n'est pas suffisante pour un secteur couvrant les activités relatives à la santé et à la sécurité, aux migrants et à la sécurité sociale.
30. M. Agyei s'est dit préoccupé de l'augmentation du recours à la sous-traitance et aux experts nationaux et de la diminution parallèle des dépenses affectées à la formation. Il estime que le recours aux sous-traitants doit être contrôlé soigneusement, de manière à éviter tout «dumping social» et à veiller au maintien de la cohérence des objectifs de l'OIT.
31. Le vice-président travailleur s'est dit préoccupé de la répartition des ressources dans les régions. La part de l'Afrique a été de 31 pour cent en 2000, contre 35 pour cent en 1999. Les dépenses ont également baissé en Europe et dans les Etats arabes. Notant qu'un nombre accru de projets interrégionaux étaient en place, l'orateur a demandé que l'on ventile les données régionales dans les rapports futurs.
32. Le groupe s'est dit également préoccupé de la réduction constante des dépenses de coopération technique affectées aux pays les moins développés. L'orateur a reconnu que cette baisse était due à la diminution des fonds du PNUD et a incité le Bureau à prendre des mesures actives, faute de quoi, si la tendance actuelle se poursuit, les perspectives des PMA seront encore plus sombres.
33. Davantage de travaux devraient être consacrés à assurer le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à traduire les propositions d'action («deliverables») soumises à la communauté des donateurs en projets de coopération technique. Evoquant la récente Conférence mondiale contre le racisme, M. Agyei a exprimé la nécessité pour l'OIT de disposer de projets de coopération technique mettant l'accent sur la lutte contre le racisme et la xénophobie au travail.
34. Le groupe s'est également félicité de l'amélioration du taux d'exécution, a déclaré soutenir pleinement l'ensemble global de mesures adoptées par le Directeur général et a estimé que ces mesures devaient être encore approfondies. Le groupe des travailleurs a noté avec satisfaction le niveau élevé du taux d'exécution obtenu par ACTRAV (76,1 pour cent) et a rappelé que l'exécution englobe la notion de bonne gestion et celle de viabilité.
35. Le groupe des employeurs se félicite des améliorations constatées dans le niveau des approbations données par des fonds d'affectation spéciale multi-bilatéraux et directs et

souhaite exprimer publiquement ses remerciements aux gouvernements qui ont contribué à cette augmentation. Par ailleurs, il se félicite des nouveaux accords de partenariat orientés vers les programmes qui ont été conclus avec un nombre croissant de donateurs. L'orateur appelle l'attention du Bureau sur la nécessité de faire participer pleinement l'ensemble des mandants de l'OIT et des unités du Bureau qui représentent les intérêts de ces mandants aux opérations relatives à la mobilisation des ressources et aux décisions portant sur les affectations, comme le nouveau mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TCRAM).

36. M. Agyei s'est félicité de la masse d'informations relatives aux activités de coopération technique de l'OIT classées dans le rapport de cette année par objectifs stratégiques et opérationnels, tout en regrettant toutefois que l'on n'ait pas donné d'informations suffisantes sur l'impact des projets, cet impact étant un élément essentiel.
37. Au sujet du jeu d'outils visant à répondre aux situations de crise qui figure sur la page Internet du programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, le groupe des travailleurs a suggéré que tous les départements fassent ainsi connaître leurs programmes et projets respectifs de coopération technique. CODEV devrait faire de même; les documents destinés à la prochaine session de la Commission de la coopération technique devraient contenir des numéros de référence faciles à consulter grâce auxquels les membres du Conseil d'administration et les mandants en général pourraient consulter la page Internet pour obtenir des informations plus détaillées.
38. En ce qui concerne le Centre de Turin, le groupe des travailleurs a indiqué qu'une discussion approfondie avait eu lieu récemment lors de la réunion de leur conseil.
39. Le groupe des travailleurs trouve intéressante et utile la section du rapport qui traite de certains résultats d'évaluation et des enseignements tirés. En ce qui concerne la procédure d'évaluation, le groupe regrette la suppression de PROGEVAL et demande au Bureau de lui donner des assurances sur le maintien de cet important élément du programme.
40. La représentante du gouvernement de l'Italie, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a fait remarquer que le rapport contenait des données intéressantes et utiles et que le regroupement des informations par secteurs et par objectifs opérationnels constituait une amélioration. Cependant, il apparaît que ce rapport se limite à une collecte de données sur les différentes activités et qu'il ne reflète pas l'activité globale de la coopération technique en tant que contribution à la réalisation des objectifs stratégiques. Il est difficile de trouver des exemples intéressants et positifs de programmes méritant d'être poursuivi dans l'avenir.
41. Le groupe se félicite de l'accélération du taux d'exécution. Cependant, ce taux reste faible, particulièrement en Afrique; il manifeste une légère amélioration en Amérique latine et ne s'accroît pas notablement dans l'une quelconque des régions. Le groupe a noté l'absence d'indications relatives aux priorités et aux stratégies par régions et programmes suivis par l'Organisation pour atteindre les objectifs d'exécution et s'attaquer aux questions complexes.
42. Il y a lieu de se féliciter des efforts accomplis par les partenaires sociaux pour renforcer leur représentation, leurs moyens et leurs services en vue du dialogue social. Cependant, la présentation des activités d'ACTRAV et d'ACT/EMP ne donne pas une idée claire des stratégies suivies par ces unités, non plus que de leurs objectifs à court et moyen terme. On en retire l'impression que le tripartisme ne semble pas être une priorité des programmes de coopération technique.

43. Les PIEM estiment que, malgré la baisse des crédits du PNUD alloués au programme de coopération technique de l'OIT, le partenariat OIT/PNUD reste essentiel, de même que le partenariat avec d'autres organisations internationales faisant partie ou non du système des Nations Unies. Le groupe souhaite recevoir davantage d'informations sur les nouvelles formes de coopération menées entre les deux institutions, qu'elles soient déjà en place ou qu'elles soient au stade de projet, tant au niveau du siège qu'à celui des pays. Par ailleurs, la coopération devrait être étendue à de nouveaux partenaires, comme les institutions de recherche, les universités et le secteur privé (ONG, entreprises, etc.); le rapport de l'an prochain devrait contenir des informations sur la coopération menée avec ces intervenants.
44. Se disant préoccupé par la décentralisation des activités de coopération technique, le groupe a demandé que le prochain rapport fournisse davantage d'informations quantitatives et qualitatives à ce sujet.
45. Les PIEM se félicitent de la signature du protocole d'entente conclu entre l'OIT et l'Union européenne et expriment leur soutien à une coopération accrue en faveur de la promotion des normes fondamentales du travail et de l'amélioration de la gestion sociale dans le contexte de la mondialisation.
46. Enfin, les PIEM se sont dits satisfaits de l'intégration accrue des activités de formation du Centre de Turin dans les activités de coopération technique, ainsi que de la réorganisation du Centre, conformément à l'orientation stratégique de l'OIT.
47. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a souligné les graves préoccupations que suscite pour ce groupe la baisse constante de la part de l'Afrique dans les dépenses de coopération technique, compte tenu en particulier de la déclaration de l'OIT selon laquelle la situation spéciale de l'Afrique justifie une attention prioritaire. Une baisse des affectations budgétaires serait préjudiciable au développement du potentiel de l'Afrique.
48. Le groupe a noté que la part des PMA avait également baissé en valeur réelle, baisse attribuée à la diminution des projets financés par le PNUD et le FNUAP. Convaincu qu'il s'agit là des partenaires stratégiques essentiels dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement du continent africain, le groupe demande à l'OIT d'exhorter les donateurs multi-bilatéraux à réexaminer la situation et à inverser cette tendance à la baisse en apportant leur contribution aux activités de coopération technique du Bureau. Reconnaissant la contribution de l'OIT à la Conférence sur les pays les moins avancés, le groupe a demandé au Bureau de veiller à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des engagements pris à cette conférence et de tenir ses mandants informés de l'évolution du degré de réalisation de ces engagements.
49. Le groupe considère que la création d'emplois joue un rôle décisif dans l'élimination de la pauvreté et demande à l'OIT de faire la preuve de sa détermination en augmentant substantiellement les dépenses de son budget ordinaire consacrées au programme «Des emplois pour l'Afrique». De même, étant donné que l'accès à la formation est essentiel pour l'Afrique et que la plupart des pays en développement ne disposent pas de ressources suffisantes pour participer aux activités du Centre de Turin, le groupe exhorte l'OIT à mobiliser des ressources et à élaborer des projets de coopération technique visant à subventionner les participants des pays en développement.
50. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a dit approuver la déclaration des PIEM et s'est félicité du succès constant des travaux menés par l'OIT dans le domaine de la coopération technique. Il a déclaré que le rapport présentait une vue d'ensemble instructive des activités de coopération technique de l'OIT et s'est félicité du fait que des informations

sont régulièrement transmises sur les résultats concrets obtenus; il souhaite que les rapports futurs contiennent encore davantage d'informations de ce type.

51. Il s'est également félicité des efforts constants menés pour renforcer la collaboration et la coopération avec le reste du système des Nations Unies. Accueillant favorablement l'appel du Directeur général en faveur de mesures correctives supplémentaires dans la gestion de la coopération en vue du développement et de l'amélioration de la responsabilité des dirigeants, il a dit souhaiter être informé du calendrier de la réalisation de ces mesures.
52. Le représentant de l'Organisation arabe du travail (M. Majid Abugrara) a estimé que la mission récente du Directeur général du BIT, de même que d'autres missions menées par des spécialistes de l'OIT dans la région, contribueraient à renforcer encore la qualité du programme de coopération technique mené dans la région arabe. Disant apprécier les décisions prises par l'OIT au sujet du bureau de Beyrouth, l'orateur a encouragé le Bureau à accroître son appui au bureau du Caire comme à celui de Beyrouth et a appelé de ses vœux un renforcement des activités dans les pays de la région, notamment par la diffusion d'informations et de documentations traduites en arabe. Une page Internet en arabe s'impose. Evoquant la collaboration de qualité constatée dans un projet conjoint OAT/OIT sur la formation à la gestion au Centre de Rabla en Tunisie, l'orateur a dit estimer que des activités similaires devraient être menées au centre de sécurité sociale de Khartoum. L'intervenant s'est dit préoccupé par la réduction de l'affectation budgétaire et la baisse des dépenses et a suggéré que l'on fasse davantage appel aux experts et spécialistes arabes de la région. En conclusion, il a demandé au Bureau d'examiner de plus près la situation des travailleurs de la Rive occidentale et de Gaza et a demandé que l'on communique une liste complète des projets de coopération technique, liste qui pourrait être largement diffusée aux mandants de la région.
53. Le représentant du gouvernement de l'Inde a dit qu'il est encourageant de constater que le Secteur de l'emploi a fait l'objet de la reconnaissance qui lui est due dans le domaine de la coopération technique. Il s'est notamment réjoui des activités favorisant la création d'emplois, mais il a fait remarquer qu'il est parfois difficile pour les gouvernements de tenir compte des préoccupations de l'OIT. A cet égard, il a instamment demandé que l'on accorde une plus grande importance au renforcement des institutions et au développement de centres d'excellence. Il a dit son inquiétude devant les coûts administratifs et de sous-traitance qui sont en général trop élevés. Si l'on arrivait à les maîtriser, davantage de ressources pourraient aller aux bénéficiaires.
54. Le représentant du gouvernement du Japon a félicité le Bureau pour le rapport et pour les efforts qu'il a accomplis en faveur de la coopération technique. L'orateur a souligné la discussion fructueuse qui a porté sur les quatre stratégies en vue d'un travail décent à l'occasion de la Conférence internationale du Travail en juin et de la treizième Conférence asiatique en août; cette discussion a permis de souligner le rôle essentiel joué par la coopération technique dans l'avènement du travail décent. Le gouvernement japonais se réjouit d'avoir pu contribuer à ces efforts, notamment en Asie.
55. L'orateur a souligné que l'économie japonaise souffre de taux de chômage sans précédent et que la chute des revenus fiscaux affecte le barème du budget et rend plus difficile le financement des projets de coopération technique internationaux. Cependant, compte tenu de l'importance de la question du travail décent, le gouvernement japonais fera tout son possible pour ne pas diminuer son assistance. Comme le processus privera nécessairement de ressources l'application des mesures en faveur de l'emploi au Japon, l'orateur a lancé un appel au Bureau pour qu'il veille à ce que ses activités de coopération technique soient menées à bien avec la plus grande efficacité.

- 56.** Le représentant du gouvernement de la Chine s'est dit préoccupé par la diminution des ressources allouées à la coopération technique dans le domaine de l'emploi. Il s'est réjoui des efforts consentis pour accroître les taux d'exécution l'année dernière, mais, étant donné que le taux global est encore peu élevé, il a instamment demandé au Bureau de prendre les mesures nécessaires pour l'augmenter. Selon lui, les programmes de coopération technique devraient être très ciblés, et le Bureau devrait veiller à résoudre les problèmes pratiques. Les services consultatifs de haut niveau sont indispensables, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, et la capacité technique des équipes d'experts dans ce domaine devrait être renforcée.
- 57.** Le représentant du gouvernement du Portugal a noté que l'OIT était l'une des rares institutions des Nations Unies qui dispose d'une commission chargée de traiter la question de la coopération technique. L'environnement dans lequel opère l'Organisation est devenu beaucoup plus concurrentiel. Alors que les pays donateurs appuient le programme de coopération technique de l'OIT, le PNUD réduit son soutien, et il conviendrait de renverser cette tendance. Par ailleurs, malgré une augmentation récente le taux d'exécution est encore trop faible et l'orateur s'est demandé si l'une des causes de ce phénomène n'était pas l'érosion des compétences de la gestion de la coopération technique sur le terrain. Il a demandé si le Département du développement des ressources humaines dispose d'une stratégie globale pour répondre à ce besoin urgent et spécifique. Il a proposé que la mobilisation des ressources et le taux d'exécution soient ajoutés aux indicateurs d'impact, et il a également souligné la nécessité de déterminer un nouvel ensemble d'indicateurs qui mettrait en lumière l'impact des activités de coopération technique de l'OIT.
- 58.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a suggéré que dans les rapports futurs le Bureau devrait procéder davantage à une présentation spécifique pour chaque pays plutôt qu'à des présentations sous-régionales. Il s'est dit inquiet du taux d'exécution pour la région africaine et satisfait du lancement récent du programme OIT/SIDA qui jouit d'une importante allocation de ressources.
- 59.** Le représentant du gouvernement de la Slovaquie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, a regretté le déclin des activités de la coopération technique dans la région en 1999 et en 2000; il a demandé des explications à ce sujet et prié le Bureau d'intensifier ses activités dans la région. Il a cité quelques exemples positifs de coopération technique, et a demandé que l'on ait recours à des experts nationaux de la région pour prévenir le travail des enfants. Il a estimé qu'il fallait encourager l'apprentissage à distance.
- 60.** M. de Arbeloa (membre employeur) a exprimé sa satisfaction concernant les résultats positifs obtenus dans la région et décrits dans le rapport. Il suggère de changer le mot «dépenses» pour le mot «investissements». Il a reconnu l'importance du rôle joué par le CINTERFOR dans la région et l'excellence des travaux menés à bien par l'équipe multidisciplinaire. Il s'est dit en faveur de la diffusion des meilleures pratiques telles que celles qui ont été réalisées par le PROMICRO et le MATAAC.
- 61.** La représentante du Département du développement international du gouvernement du Royaume-Uni a proposé que l'OIT envisage une relation plus stratégique avec les donateurs. Il faut clarifier les priorités de la coopération technique, conformément aux cibles du millénaire, aux engagements pris vis-à-vis des PMA et du processus consécutif au DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté). L'oratrice a regretté que le rapport consacre 30 pages à la description des intrants de la coopération technique sans mentionner ses objectifs ni les résultats attendus. Il ne fait pas non plus mention de la manière dont l'expérience acquise a été incorporée dans le processus de planification. Elle a proposé que les programmes de coopération technique soient soutenus davantage par les fonds du budget ordinaire.

62. La représentante du gouvernement du Brésil a demandé au Bureau de préparer une synthèse par région dans le rapport de l'année prochaine et elle a souhaité que le Centre de Turin mène davantage d'activités en matière d'emploi. Le Brésil dispose de plus de 60 unités qui luttent contre la discrimination dans le pays, notamment la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle et le VIH-SIDA. Le Brésil se réjouit de travailler avec l'OIT dans ce domaine, mais le rapport a donné la fausse impression que les résultats au Brésil sont dus aux activités de l'OIT. En outre, l'oratrice a souligné que les initiatives relatives à la convention sur les travailleurs à domicile devraient être liées aux activités concernant les conventions n^{os} 100 et 101 et les autres conventions fondamentales.
63. M. Wade (représentant des employeurs) s'est félicité du programme Universitas, notamment des activités entreprises par ACT/EMP. Il s'est dit inquiet du déclin général de l'assistance technique dans la région.
64. M. Reyes Ureña, représentant du gouvernement de la République dominicaine, a souligné que la coopération technique est l'un des principaux instruments d'éradication de la pauvreté. Il a remercié le gouvernement des États-Unis pour le soutien qu'il a apporté à l'IPEC et à la Déclaration dans la région et a fait observer que la République dominicaine est l'un des dix pays américains à avoir ratifié les huit conventions fondamentales. Il s'est félicité du projet de l'Espagne concernant l'administration du travail dans la sous-région.
65. Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a regretté le déclin du programme de coopération technique pour l'Afrique. Faisant référence au Forum global sur l'emploi, il a souligné l'importance de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté, notamment en Afrique. Il a instamment demandé au Bureau non seulement de demander davantage de coopération de la part des partenaires multi-bilatéraux, mais encore d'accorder la haute priorité au programme pour l'emploi. Il s'est félicité de la participation active de l'OIT à la PMA III et a souhaité que les documents pertinents préparés par le Bureau soient mis à la disposition des membres. En ce qui concerne le renforcement du dialogue social et des partenaires sociaux, il a pris note du champ d'application limité des activités liées à l'administration du travail, et il a souligné qu'il était important et nécessaire de renforcer l'administration du travail en Afrique. Le Bureau pourrait peut-être envisager un programme de coopération technique sous-régional.
66. La représentante du gouvernement des Pays-Bas s'est félicitée de la présentation du document du Bureau et a souhaité qu'il se traduise en l'établissement de priorités, et par conséquent en une stratégie. Elle a réitéré le vœu de son gouvernement de voir l'établissement d'un plus grand nombre de liens entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et elle a noté l'accroissement de ces dernières, malheureusement contrebalancé par le faible niveau d'exécution. Elle s'est réjouie des avis exprimés par le Bureau sur la manière de résoudre définitivement ce problème récurrent. Le Bureau doit établir des relations à plus long terme avec les pays donateurs afin d'améliorer la prévisibilité des dons. Les Pays-Bas sont prêts à analyser toute proposition visant à harmoniser des instruments tels que l'établissement de rapports ou les structures de communication, afin de réduire la charge de travail administrative due aux exigences de chaque donateur.
67. Le représentant du Directeur général (M. Trémeaud) a remercié les participants de leurs questions pertinentes et des commentaires précieux qu'ils ont faits et il les a assurés que toutes ces interventions seront dûment prises en considération. Il a indiqué que bonne note a été prise du vœu exprimé par le groupe des PIEM de disposer d'un rapport plus analytique contenant des orientations pour l'avenir, et que tous les efforts seront faits pour qu'il en soit ainsi dans les rapports futurs.

- 68.** Pour ce qui est des ressources, il a fait savoir que les fluctuations des dépenses au titre de la CTBO sont un phénomène récurrent, et que les dépenses sont moins importantes la première année de la période biennale que la seconde. Dans l'ensemble, les niveaux n'ont pas beaucoup varié. Les relations avec le PNUD ont changé considérablement, puisque le PNUD n'est plus une source principale de financement. M. Trémeaud a déclaré que l'on s'efforce actuellement de définir une collaboration technique plus étroite et d'identifier dans les six priorités du PNUD des points d'accès pour l'OIT. La mise au point d'un projet phare conjoint sur l'emploi, visant la réduction de la pauvreté, ainsi que des consultations entre les équipes techniques décentralisées à la fois du PNUD et de l'OIT sont également en cours. Enfin, l'orateur a souligné quelques exemples spécifiques illustrant le caractère prometteur de la collaboration OIT/PNUD, par exemple le projet Universitas mentionné dans le rapport.
- 69.** En ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, M. Trémeaud a informé la commission de certains faits récents positifs. Dans les discussions qui ont eu lieu avec Europe-Aid, le programme de l'Union européenne pour le développement, il a été entendu que l'OIT indiquerait à Europe-Aid les pays dans lesquels elle participe ou se propose de participer au processus DSRP. Cela entraînera une collaboration au niveau des pays et facilitera l'incorporation des éléments de l'agenda pour le travail décent dans le DSRP. M. Trémeaud a également souligné que Europe-Aid serait intéressé par un financement ou un cofinancement possible concernant un éventail de thèmes particuliers, par exemple, le programme de la promotion de l'emploi pour la réduction de la pauvreté et celui des emplois pour l'Afrique. Il a ajouté que la coordination OIT/UE dans le domaine du dialogue social serait la bienvenue compte tenu de l'importance de la participation de la société civile, et notamment des partenaires sociaux, à la mise en œuvre des programmes de développement de l'Union européenne dans les pays de l'Accord de Cotonou. Le domaine de la protection sociale intéresse également les deux parties, puisqu'elles partagent une opinion commune et un ensemble de valeurs fondées sur le principe de la solidarité. Enfin, M. Trémeaud a déclaré que l'élément constitué par les normes et les droits, dans les travaux de l'OIT, fondés sur la Déclaration et l'IPEC, constituerait un domaine de coordination.
- 70.** La commission a également été informée que des progrès ont eu lieu concernant l'Accord administratif UE/ONU et que l'on cherche des solutions pratiques aux problèmes les plus importants afin d'ouvrir la voie au financement européen des activités de l'OIT.
- 71.** A propos du financement par les sources multi-bilatérales, l'orateur a bien accueilli les propositions de la représentante gouvernementale des Pays-Bas, visant à établir une harmonisation plus étroite entre les donateurs sur ces questions.
- 72.** Dans ce contexte, il est important de combiner les contacts de haut niveau et les contacts au niveau du pays entre les bureaux de l'OIT et les représentants des donateurs. Afin de faciliter ce processus, CODEV fournit davantage d'informations aux bureaux de l'OIT concernant les diverses priorités des donateurs.
- 73.** En réponse à la demande au Bureau d'établir des priorités pour la coopération technique, la commission a été informée que des procédures sont en cours d'élaboration qui permettront d'assigner des priorités aux propositions émanant des secteurs et des régions. Ces propositions devront être très clairement liées aux objectifs opérationnels du Bureau, et la coopération intersectorielle et bureaux extérieurs/siège est fortement encouragée. Les propositions seront examinées du point de vue de leur pertinence à l'égard des demandes des mandants et de leur contribution aux plans de développement nationaux, tels que le DSRP. A ce jour, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont accepté de travailler dans le cadre de ces procédures et on espère que d'autres donateurs suivront cet exemple.

74. En ce qui concerne l'établissement des priorités au niveau national, et compte tenu des expériences du programme pilote sur le travail décent mené à bien dans certains pays, de nouveaux instruments ont été mis au point afin d'identifier les objectifs et l'impact visé au cours de consultations avec les mandants. Le lien avec le processus du DSRP sera évident, et M. Trémeaud a noté que la participation des partenaires sociaux est indispensable.
75. Pour répondre à la demande d'informations plus détaillées sur la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux diverses activités de coopération technique, M. Trémeaud a souligné que dans la majorité des programmes de l'OIT les partenaires sociaux ont un rôle à jouer. Il a proposé de fournir davantage d'informations sur la question dans le rapport dont la commission sera saisie en mars.
76. En ce qui concerne les changements dans le volume des programmes entre les secteurs, la réduction relative du Secteur de l'emploi s'explique par le fait que les donateurs ont estimé que, dans ce domaine spécifique, d'autres protagonistes sont en concurrence avec l'OIT en matière de financement. Par contre, dans le domaine des normes du travail ou du dialogue social, l'OIT dispose d'un avantage comparatif évident. Cependant, le Bureau prend des mesures pour influencer le processus, et l'orateur a pris note de l'approbation par l'Irlande de programmes d'une valeur de 3 millions de dollars des Etats-Unis dans le Secteur de l'emploi.
77. Dans la même veine, l'orateur a fait référence aux réductions des ressources pour l'Afrique. Sans aucun doute, le phénomène est attribuable en partie à un certain nombre de crises dans les pays africains. M. Trémeaud a souligné que beaucoup de progrès interrégionaux couvrent un grand nombre de pays africains, mais que ceci n'est pas reflété dans les chiffres. Dans le prochain rapport, le Bureau s'efforcera de fournir une information détaillée sur cette question. L'orateur a noté plusieurs propositions récentes excellentes concernant des activités en Afrique, et notamment une portant sur le programme «Des emplois pour l'Afrique», qui sera réexaminée très bientôt. En outre, l'OIT participe pleinement à la Nouvelle Initiative africaine coordonnée par l'OUA et la CEA. Une réunion sur l'emploi et la réduction de la pauvreté est prévue à Ouagadougou en avril 2002. Il faut espérer que cette Initiative entraînera de nouvelles activités de coopération technique.
78. En ce qui concerne les fluctuations de la région arabe, M. Trémeaud a expliqué qu'elles sont dues en grande partie au fait que beaucoup de projets sont terminés alors que d'autres ne font que commencer. Cependant, il y a aussi le fait que les activités en faveur de la Palestine ont été retardées compte tenu des difficultés que présente la situation dans la région. Quant à l'Europe, M. Trémeaud a expliqué qu'il avait été plus difficile d'obtenir un financement des donateurs, mais que certaines initiatives étaient encourageantes, telles que les projets pour la Déclaration et l'IPEC financés par l'Allemagne et les Etats-Unis, ainsi qu'un programme financé par la France sur la protection sociale.
79. Un certain nombre de commentaires ont été faits sur le taux d'exécution trop faible et insatisfaisant. L'orateur a rappelé les mesures prises par le Bureau et décrit les nouvelles stratégies adoptées telles que la production d'un manuel sur les procédures et une formation dispensée aux nouveaux fonctionnaires et au personnel sur le terrain. Cependant, M. Trémeaud a également insisté sur le fait qu'il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes du problème de l'exécution et, notamment, à la décentralisation. Il faudra sans doute renforcer la gestion et les capacités techniques sur le terrain, et M. Trémeaud a fait savoir que la haute direction du Bureau cherche le moyen d'arriver à cette fin dans le cadre du budget de croissance zéro.
80. En ce qui concerne l'évaluation et l'évaluation de l'impact, M. Trémeaud a confirmé que le Bureau leur accorde toujours autant d'importance. Il faut les envisager dans le contexte

d'une intégration accrue des activités financées à partir des ressources du budget ordinaire et de celles qui sont financées à partir de ressources extrabudgétaires, ce qui requiert des procédures et une opinion commune en matière d'évaluation. Il a en fait expliqué que la Section d'évaluation (PROG/EVAL) a été abolie et que ses responsabilités ont été transférées à CODEV (Département de la coopération pour le développement). Il faudra envisager le transfert des ressources à CODEV, pour lui permettre d'assumer cette responsabilité efficacement. M. Trémeaud a indiqué à la commission que les procédures des systèmes d'évaluation subissaient un bouleversement majeur. Le Bureau envisage la possibilité que certains donateurs souhaitent renforcer ces travaux grâce à des financements supplémentaires.

III. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies

- 81.** M. Trémeaud, représentant du Directeur général, a indiqué que le rapport soumis à la commission était censé fournir des informations sur les faits nouveaux concernant les activités opérationnelles menées dans le système des Nations Unies. Il a demandé d'emblée à la commission de lui indiquer s'il lui paraissait justifié de continuer à avoir des rapports distincts sur cette question ou si le contenu pouvait être intégré dans le rapport annuel sur la coopération technique.
- 82.** M. Hoff, vice-président employeur, a déclaré au nom du groupe des employeurs qu'il soutenait pleinement cette idée et a proposé que la question apparaisse à l'avenir sous forme de chapitre du rapport principal. A propos du rapport en question, il a affirmé que son groupe avait toujours demandé que la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé soit renforcée. Il a insisté sur la nécessité pour le Bureau d'avoir une stratégie commune de mobilisation des ressources à laquelle les partenaires sociaux seraient associés. Il a également apporté son soutien aux consultations en cours entre l'OIT et le PNUD portant sur un renforcement de la collaboration. Il a enfin remercié le PNUD d'avoir soutenu les organisations d'employeurs au niveau des pays, surtout dans le domaine du VIH/SIDA.
- 83.** M. Agyei, vice-président travailleur, a remercié le Bureau du document riche d'informations qu'il a présenté et a fait savoir qu'il souhaitait attendre, pour prendre une décision sur la proposition relative à un rapport unique, qu'elle ait fait l'objet d'une discussion au sein de son groupe.
- 84.** Le groupe des travailleurs insiste sur la nécessité d'avoir d'autres partenariats avec d'autres d'organisations du système des Nations Unies afin de réaliser de meilleures synergies et de partager les ressources existantes dans le domaine de la coopération technique. Tout en regrettant l'érosion du financement des programmes de l'OIT par le PNUD, M. Agyei a noté avec satisfaction que les consultations qui avaient eu lieu entre l'OIT et le PNUD avaient permis d'établir des liens spécifiques avec les six axes principaux du PNUD. Il n'en reste pas moins que la part du PNUD dans les dépenses de l'OIT a diminué de manière spectaculaire. Selon lui, les 100 000 dollars E.-U. alloués à l'OIT pour la mise en œuvre des programmes phares communs sont bien peu de choses et ne justifient nullement l'optimisme affiché dans le document.
- 85.** S'agissant de la relation avec le Programme alimentaire mondial, les travailleurs prennent note avec satisfaction des principaux domaines d'activités qui ont été retenus pour une collaboration plus poussée, et espèrent qu'il y aura des consultations appropriées aux

niveaux national, régional et international. Le groupe souhaite être informé des nouveaux moyens de collaboration avec le PAM, surtout pour la participation directe des syndicats.

86. Les travailleurs se félicitent de l'acceptation très large des droits de l'homme et de l'approche du développement respectueuse des droits, telle qu'elle a été définie par le Secrétaire général de l'ONU. M. Agyei a encouragé l'OIT à contribuer, par son programme de normes fondées sur des valeurs et des principes, à un développement durable aussi bien sur le plan social que sur le plan économique, et au renforcement des capacités des partenaires sociaux.
87. Le représentant du gouvernement de l'Italie a souligné l'importance de la coopération de l'OIT avec d'autres organisations des Nations Unies. Il a déclaré que le travail de l'OIT devait se fonder sur les normes et l'emploi, et sur la Déclaration, et que le soutien à ses objectifs devait être obtenu par une alliance stratégique avec le PNUD et d'autres organisations internationales. S'agissant des initiatives prises grâce à la coopération entre le PNUD et l'OIT par le biais du Programme Universitas, il a déclaré que l'OIT devait faire comprendre que ce programme est le meilleur exemple de coopération interinstitutions.
88. Le représentant du gouvernement du Portugal a souligné l'importance stratégique de la poursuite du dialogue avec le PNUD et avec l'ensemble du système des Nations Unies.
89. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré que le taux élevé de chômage était la principale cause des nombreuses catastrophes sociales qui s'étaient abattues sur l'Iran. L'Iran aimerait recevoir un soutien technique plus important de l'OIT et souhaiterait élaborer de nouveaux projets, en particulier pour les jeunes, les femmes et les normes internationales du travail.
90. Répondant aux questions soulevées, le représentant du Directeur général a fait savoir que le Bureau prendrait note des observations des intervenants. Il a noté que le programme phare commun OIT/PNUD devait fournir des capitaux d'amorçage pour plus de développement. Il a par ailleurs informé la commission que l'OIT participait aux travaux du Comité de haut niveau sur le suivi de la Déclaration du Millénaire.

IV. Examens sur place: rapports oraux sur l'Afrique et l'Asie

91. M. Trémeaud a rappelé, en présentant ce point de l'ordre du jour, que deux séries de rapports oraux pour l'Europe et les Amériques avaient été faits pendant la session de mars de la Commission de la coopération technique. Les examens en Afrique et en Asie ont été faits, et les conclusions feront l'objet d'exposés oraux. Une réunion est prévue pour les 19 et 20 novembre 2001, et les douze membres des groupes d'examens sur place se retrouveront tous pour échanger leurs expériences. Les principales conclusions seront reprises dans l'examen à mi-parcours de la coopération technique qui a été demandé par la Conférence internationale du Travail en 1999.
92. M^{me} Lusenga (membre gouvernemental de l'équipe) a présenté, au nom de l'équipe africaine, les conclusions de l'examen sur place d'un programme relatif au travail des enfants qui a été mis en œuvre en République-Unie de Tanzanie après la conclusion d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et l'OIT.
93. Le programme national d'action comprend trois phases bien distinctes. La première phase a débuté avec le soutien de l'IPEC au gouvernement tanzanien et à ses partenaires sociaux,

ce soutien devant permettre l'élaboration et l'exécution de programmes d'action spécifiques visant à protéger les enfants qui travaillent et à éradiquer le phénomène du travail des enfants. Le renforcement des capacités des partenaires s'est fait au cours de la deuxième phase, et la troisième phase, qui est toujours en cours, vise à arracher les enfants à des situations de travail dangereuses et à l'exploitation, à les réintégrer dans la société et à les scolariser.

- 94.** L'équipe qui a réalisé cet examen a pu constater que la pauvreté était la source et la conséquence du travail des enfants. Lorsqu'il n'est pas possible, sans lui faire perdre son revenu, d'arracher un enfant à ce type de travail, on a trouvé d'autres solutions pour lui permettre d'aller à l'école et de continuer à travailler en toute sécurité. Cette équipe estime que la création d'emplois fondée sur le concept de travail décent est la seule solution véritable du problème pauvreté-travail et demande que le Forum global sur l'emploi se concentre sur l'Afrique.
- 95.** Cette équipe a noté que tous les intervenants s'accordaient à dire que le travail des enfants était largement répandu en République-Unie de Tanzanie. Elle a pu constater qu'il y avait une volonté politique d'éradiquer ce phénomène. L'éducation et la formation jouent également un rôle vital dans les campagnes de promotion et de sensibilisation. La durabilité est considérée par l'ensemble des intervenants comme un élément essentiel, et les projets de l'OIT doivent continuer à fonctionner au-delà du cycle de financement. Il faut des plans de réadaptation valables, une éducation et des projets générateurs de revenus. Les restrictions budgétaires ont été perçues comme un réel obstacle empêchant les organismes d'exécution et les intervenants d'agir efficacement et de suivre les progrès. L'équipe a noté que, lorsque les ONG collaboraient avec les partenaires sociaux, elles étaient des partenaires fiables dans la lutte contre le travail des enfants. La leçon retenue est que chaque partenaire social devrait intervenir selon son domaine de compétence afin d'éviter les chevauchements.
- 96.** M^{me} Sarmiento (membre gouvernemental de l'équipe) a fait rapport sur l'exercice qui a permis en Asie d'examiner le Projet sur le tripartisme et le dialogue social en Asie du Sud et au Viet Nam (SAVPOT), un projet financé par le gouvernement de la Norvège (1999-2002). L'équipe a choisi d'étudier le cas du Népal. Ce projet en quatre phases qui intéresse le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et le Viet Nam vise à faciliter le recours au dialogue en renforçant l'aptitude des institutions à faire face à la pression de la mondialisation. Ce projet qui démarre au niveau de la base doit être étendu au pays tout entier. Il vise dans un premier temps différents types d'entreprises dans chacun des pays. Le dialogue est envisagé à la fois sur le plan bipartite et sur le plan tripartite.
- 97.** SAVPOT vise à mettre au point et définir des pratiques de dialogue et de travail novatrices au niveau de l'entreprise; à développer et soutenir le dialogue social au niveau national; à identifier les domaines où une intervention des autorités pourrait aider les entreprises à se développer et à améliorer le lieu de travail; à diffuser les meilleures pratiques et la formation; et à accroître la participation des femmes.
- 98.** L'équipe a pu constater qu'au Népal le programme SAVPOT avait atteint tous ses objectifs à l'exception du deuxième. Elle a également pu constater que, de l'avis général, ce programme avait été bénéfique pour tous. Grâce au dialogue social, il y a aujourd'hui moins de mauvaise volonté et un effort plus authentique de trouver des solutions aux problèmes. Les syndicats estiment quant à eux que le dialogue social leur a permis d'améliorer le sort des travailleurs et leurs conditions d'emploi. Les employeurs pensent que le dialogue social les a aidés à réduire les conflits sur le lieu de travail et à accroître la productivité. L'équipe a pu constater que les questions de genre avaient été prises en compte et nettement mises en avant grâce aux efforts conjoints déployés par les trois grands syndicats.

99. L'équipe a toutefois constaté avec regret que la structure en place pour l'exécution du programme était quelque peu confuse et qu'il était difficile de comprendre les liens qui existaient entre les diverses parties telles que le bureau du Conseiller technique principal, les bureaux de zone de l'OIT, les conseillers techniques et les experts. Elle a regretté de ne pas avoir pu rencontrer le Conseiller technique principal ni discuter avec lui, car à l'époque personne n'avait été désigné pour remplacer le Conseiller technique principal qui était parti.
100. M. Suzuki (représentant employeur de l'équipe d'Asie) a insisté sur l'importance des éléments suivants pour le dialogue social au niveau de l'entreprise: l'employeur doit être prêt et déterminé à mener une action continue en faveur du dialogue social au sein de l'entreprise; les employeurs et les travailleurs concernés doivent s'efforcer de développer et de protéger véritablement leur autonomie et leur gouvernance; une approche systématique tournée vers l'homme pour renforcer la communication au sein de l'entreprise; une approche équilibrée pour le choix de l'ordre du jour ou des questions relatives au dialogue social; et le renforcement des organisations de travailleurs et d'employeurs. Il estime que l'ordre du jour concernant le dialogue social doit faire l'objet d'un choix stratégique prudent. Il est de toute évidence nécessaire de protéger et de renforcer l'autonomie des employeurs et des travailleurs au sein de l'entreprise, qui doit être à l'abri de toute intervention gouvernementale et de toutes sortes de récupération politique, et d'assurer une bonne transition pour le passage à la phase d'autonomie. C'est cette autonomie qui permet aux entreprises de survivre et de participer à la vie sociale, et elle doit donc être respectée.
101. En conclusion, il a déclaré que la contribution de qualité de l'OIT et la bonne volonté qui s'était clairement manifestée avaient atteint les populations locales et qu'une acceptation et une réaction positives de la part de ces populations étaient apparues et paraissaient viables aux yeux de l'équipe qui avait réalisé l'examen sur place. Cette expérience d'un membre du Conseil d'administration va plus loin qu'une simple connaissance ou perception de la coopération technique, car c'est une expérience enrichissante à laquelle cette personne a participé de tout cœur. Il demande par conséquent que l'on maintienne ce système d'examens sur place effectués par des membres du Conseil d'administration, car cela est intéressant aussi bien pour le Conseil d'administration que pour les pays concernés.
102. M^{me} Cornwell, directrice du Département de la coopération technique, a tenu à ce que soit consigné qu'il n'a jamais été envisagé que des rapports écrits sur les examens sur place soient mis à la disposition de la Commission de la coopération technique. Comme précédemment, ce sont des exposés oraux qui ont été prévus. Toutefois, les quatre rapports seront tous mis à la disposition des membres qui ont réalisé les examens sur place et qui doivent se réunir les 19 et 20 novembre.
103. M. Hoff, vice-président employeur, a fait remarquer que pendant les précédentes sessions du Conseil d'administration les employeurs avaient été préoccupés par le fait que le domaine de la coopération technique était un domaine si vaste et compliqué qu'il n'était pas facile de représenter le Conseil d'administration à la Commission de la coopération technique, d'avoir une bonne vue d'ensemble des questions abordées et de définir de nouvelles politiques. Il avait été question des méthodes à utiliser pour associer davantage les membres du Conseil d'administration et pour leur permettre d'acquérir une certaine expérience du terrain. Il y a cinq ans, certains membres du Conseil d'administration ont entrepris une évaluation des équipes multidisciplinaires, et les études sur le terrain ont été lancées récemment. M. Hoff a estimé que l'on devrait tenir compte de l'expérience acquise par les membres afin d'améliorer la qualité des travaux de la Commission de la coopération technique en tant que telle et d'encourager la formulation de nouvelles idées.

104. M. Agyei, vice-président travailleur, a informé les personnes présentes qu'il avait participé aux travaux de l'une des équipes d'examens sur place et qu'il s'était avéré qu'il avait été sage d'associer les membres du Conseil d'administration à de tels exercices qui permettent d'avoir directement accès à l'information et d'apporter des suggestions et des améliorations. S'agissant de la collaboration de l'OIT avec les ONG, il y voit des aspects positifs, comme les actions menées pour éliminer le travail des enfants en République-Unie de Tanzanie. Certaines ONG collaborent avec les partenaires sociaux, ce qui est fort louable. Toutefois, l'OIT ne devrait pas collaborer uniquement avec les ONG, mais aussi avec les partenaires sociaux.
105. Avant de conclure les discussions sur ce point de l'ordre du jour, le président a demandé à la commission d'approuver une proposition visant à inviter les vice-présidents de la Commission de la coopération technique à participer à la réunion des équipes d'examens sur place prévue pour les 19 et 20 novembre. La commission a approuvé cette proposition.

V. Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique

106. Un représentant du Directeur général, M. Tapiola, a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant que l'OIT a entrepris une action normative contre le travail forcé ou obligatoire dès 1930, date à laquelle elle a adopté la convention n° 29. En 1956, la convention n° 105 est venue s'ajouter au Code du travail de l'Organisation; elle visait plus particulièrement à combattre le travail forcé utilisé en tant que mesure de discipline du travail, de sanction contre les grévistes, les opposants politiques ou les minorités, ou comme un moyen d'obliger la population à participer au développement national. Ces deux conventions sont en fait les conventions fondamentales les plus ratifiées. Néanmoins, au fil des années, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a constaté que la législation et la pratique d'un certain nombre de pays n'étaient pas conformes à ces conventions. Le rapport global *Halte au travail forcé*, établi dans le cadre du suivi de la Déclaration pour la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, concluait que l'approche normative et les mécanismes de contrôle étaient certes nécessaires mais n'étaient pas suffisants pour faire disparaître le travail forcé et invitait l'OIT à redoubler d'efforts dans le domaine de la coopération technique pour combattre les formes anciennes ou nouvelles de travail forcé. Les analyses et suggestions du rapport global ont dans l'ensemble été appuyées avec force par la Conférence. Dans le cadre du suivi de la Déclaration, le Bureau s'est efforcé d'aller plus loin dans le document dont est maintenant saisie la commission.
107. M. Tapiola a expliqué que le document commence par donner des informations sur les activités que le Bureau dans son ensemble et le programme relatif à la Déclaration plus particulièrement ont entrepris depuis novembre 2000 pour donner suite à la Déclaration. Par exemple, le tableau 1 indique pour quelles régions et quelles catégories de principes et droits fondamentaux des projets et programmes ont été financés. Le document récapitule ensuite les principales catégories de travail forcé qui peuvent être combattues par la coopération technique et les moyens qui peuvent être utilisés là où volonté politique il y a: activités de sensibilisation; études et enquêtes; réformes de la législation et application rigoureuse de celle-ci; mesures visant à libérer les travailleurs forcés et à assurer leur réadaptation ou à éviter que les pauvres ou les exclus de la société ne soient astreints à un travail, etc. Le document décrit ce que le Bureau dans son ensemble et plus particulièrement le Département des normes internationales du travail, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et l'Unité des finances sociales

ont fait pour combattre ce fléau. Toutefois, il ne suffit pas que chacun travaille de son côté. Si l'on veut véritablement faire reculer les formes contemporaines de travail forcé, il faut que l'assistance technique du BIT soit plus globale, plus visible, plus importante, plus intégrée, mieux coordonnée. A cette fin, il est proposé de créer sous l'égide du programme relatif à la Déclaration un programme d'action spécial de lutte contre le travail forcé. Ce programme aura besoin d'un minimum de ressources du budget ordinaire pour son fonctionnement et d'un maximum d'appui des donateurs pour obtenir un impact durable. Il devra mener des activités internationales de sensibilisation, fournir à la demande des services consultatifs techniques, mettre sur pied des projets et programmes concernant le recrutement, la servitude pour dettes, le travail domestique et la traite aboutissant à un travail forcé. On veillera à éviter les doubles emplois et à favoriser les synergies.

- 108.** Le vice-président employeur, M. Hoff, a rappelé les observations formulées par son groupe lors des discussions auxquelles ont donné lieu l'examen des rapports annuels présentés en vertu du suivi de la Déclaration ainsi que le rapport global *Halte au travail forcé*, observations qui doivent être prises en compte lors de la fixation des priorités de l'assistance aux Etats Membres et de l'établissement des plans d'action. Les employeurs ont surtout souligné que la Déclaration a un caractère promotionnel, qu'elle renvoie aux principes énoncés dans les conventions et non aux conventions elles-mêmes et que le principal objectif de la coopération technique doit être d'aider les Etats Membres à respecter, promouvoir et réaliser ces principes. Les activités de promotion devraient viser à favoriser la mise en place d'un environnement qui facilitera l'élimination du travail forcé. L'orateur a rappelé les huit catégories de travail forcé citées dans le rapport global et a pris note des efforts faits par le Bureau pour identifier des activités de coopération technique pour chacune de ces catégories. Il a souligné que les efforts de coopération technique du BIT seront vains si les Etats Membres n'ont pas la volonté politique de mettre un terme au travail forcé. Il a encouragé le Bureau à évaluer l'efficacité de l'assistance déjà fournie dans ce domaine, la question se posant de savoir s'il existe des buts et objectifs mesurables et quels sont les critères utilisés pour fixer les priorités. M. Hoff a signalé que, au paragraphe 9, le document évoque les activités menées par les employeurs au titre du Pacte mondial des Nations Unies comme si elles entraient dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration, alors qu'il s'agit en fait d'activités séparées. Enfin, il a demandé quelle proportion des fonds disponibles pour les activités de promotion de la Déclaration a été canalisée par les organisations de travailleurs et d'employeurs.
- 109.** Le vice-président travailleur, M. Agyei, s'est félicité que les activités visant à donner suite à la Déclaration fassent l'objet d'un examen. Il a souligné que la commission doit être tenue parfaitement au fait de l'évolution de la coopération technique chaque année. Il s'est félicité qu'il y ait deux nouveaux donateurs. Il a noté que le tableau 1 montre que le Bureau s'efforce de parvenir à un équilibre entre les différentes régions et il l'a encouragé à poursuivre sur cette voie. Il a demandé combien des programmes lancés durant le présent exercice sont toujours actifs. Il s'est félicité du nombre d'événements importants organisés conjointement par les syndicats et ACTRAV, avec l'appui des spécialistes des activités pour les travailleurs des équipes multidisciplinaires, en plus des autres activités entreprises indépendamment par ACTRAV pour promouvoir la Déclaration. Il s'est réjoui de l'intégration croissante avec d'autres unités, au siège comme sur le terrain, y compris le nouveau programme de formation mis en place au Centre de Turin. Le groupe des travailleurs regrette que, dans son document, le Bureau ne prenne pas parti plus résolument au sujet du travail pénitentiaire. En revanche, il est entièrement favorable à l'idée de mettre sur pied un programme d'action spécial contre le travail forcé. Ce programme devrait viser des résultats bien déterminés, des objectifs bien définis. Il devrait faire l'objet de rapports publics réguliers — par exemple annuels, pour la session de novembre du Conseil d'administration. Ces rapports devraient décrire les initiatives prises par le BIT et contenir notamment des données sur le nombre de travailleurs libérés et réinsérés ainsi que sur les sanctions prises contre les coupables. Ce serait un moyen de responsabiliser les

gouvernements et de sensibiliser l'opinion publique dans les pays concernés. M. Agyei a espéré que, au cours des trois prochaines années, ce programme examinera des cas récents ou encore actuels de travail forcé afin d'identifier les pratiques pouvant être utilisées pour mettre un terme à ce phénomène dans différentes situations. La CISL collabore déjà dans ce domaine avec des organisations spécialisées. L'orateur a fait observer qu'il n'est pas mentionné spécifiquement que les gens de maison qui sont astreints à un travail forcé sont presque toujours des travailleurs migrants, généralement des migrants d'autant plus vulnérables qu'ils sont en situation irrégulière. Il s'est demandé si le Service des émigrations s'occupe déjà de cette catégorie de travailleurs. Il a insisté pour que la priorité soit donnée à des enquêtes nationales indépendantes visant à déterminer le nombre total de travailleurs en servitude et l'endroit où ils vivent. Les résultats de ces enquêtes devraient être ventilés par sexe, par âge et par catégorie (par exemple populations indigènes ou autres groupes minoritaires). Il faudrait cerner le problème et réunir des données dans les pays et régions où l'on signale du travail forcé sans que cela soit reconnu par les autorités. L'orateur a demandé qu'une attention particulière soit accordée au cas des femmes et qu'on lance des campagnes de sensibilisation des victimes et des coupables, en insistant sur l'illégalité de la pratique. Des programmes de formation devraient être organisés pour les fonctionnaires et pour les personnes qui peuvent influencer sur l'opinion publique afin de faire mieux comprendre la loi et lutter contre la corruption. M. Agyei s'est déclaré conscient de l'importance des programmes de prévention pour le long terme mais a souligné que la priorité doit être de libérer les travailleurs actuellement en servitude pour dettes. Il faudrait encourager ces travailleurs à s'organiser et à unir leurs forces à celles des syndicats et des organisations de travailleurs ruraux. La réforme agraire est indispensable pour assurer des moyens de subsistance aux métayers et aux travailleurs libérés de leur servitude. M. Agyei a demandé au BIT de coordonner ses efforts avec ceux d'autres organisations intergouvernementales telles que l'UNICEF, l'OMS et le PNUD. Il a indiqué qu'une assistance technique devrait être fournie aux Etats pour les aider à rendre leur législation conforme non seulement aux dispositions de la convention n° 29 mais aussi à d'autres normes de l'OIT telles que la convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Il faudrait établir des plans d'action nationaux et locaux pour l'identification, la libération et la réadaptation des travailleurs en servitude et mettre en place un système complet de suivi. Il faudrait aussi renforcer l'inspection du travail et le pouvoir judiciaire. En conclusion, M. Agyei a demandé au Bureau de prendre ces vues en considération et il a approuvé le point appelant une décision qui figure au paragraphe 40 du document.

- 110.** La représentante du gouvernement de l'Italie, parlant au nom des PIEM, a déclaré que le groupe qu'elle représente s'inquiète beaucoup de la persistance du travail forcé, sous ses formes traditionnelles mais aussi sous de nouvelles formes, par exemple celles qui sont liées à la traite des femmes et des enfants. Elle a rappelé les propositions novatrices qui ont été avancées lors de l'examen du rapport global *Halte au travail forcé* et a indiqué que son groupe s'attendait à ce qu'elles soient développées dans le document. Les approches suivantes sont particulièrement intéressantes: plans d'action visant à identifier, libérer et réadapter les personnes astreintes à un travail forcé; suivi du nombre de travailleurs libérés de leur servitude; mesures nationales de prévention, y compris campagnes visant à informer l'opinion publique; poursuites contre ceux qui se rendent coupables de cette pratique. L'oratrice a insisté sur l'importance d'une approche multiforme associant collecte des données, sensibilisation, formation, inspection du travail, application de la loi et diffusion des bonnes pratiques, ainsi que d'un engagement des gouvernements, des partenaires sociaux et des organisations internationales. Il est indispensable pour la mise en œuvre du plan d'action que les organisations internationales coopèrent entre elles. L'oratrice a conclu son intervention en approuvant au nom des PIEM l'approche présentée dans le document tout en demandant au BIT de répondre aux besoins identifiés par les

recherches nationales et internationales conduites dans ce domaine et de mieux définir les objectifs réalisables.

- 111.** Le représentant du gouvernement de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe africain, s’est félicité de la teneur du document mais a regretté qu’il ait été diffusé si tardivement. Il a fait observer que le travail forcé a un rapport avec les quatre objectifs stratégiques de l’OIT et que des activités de coopération technique doivent donc être menées par tous les secteurs et pas simplement par le Secteur des principes et droits fondamentaux au travail. Le groupe africain approuve l’idée de tirer parti de l’expérience acquise par l’IPEC dans le cadre de sa campagne mondiale et de ses programmes assortis de calendriers ainsi que celle des pays qui ont déjà fait des efforts pour mettre un terme au travail forcé. Il approuve aussi les idées présentées dans la partie IV du document et espère que le Bureau renforcera la capacité des équipes multidisciplinaires et des bureaux de zone dans le domaine considéré. Comme le groupe des travailleurs, il estime qu’il faut, par la coopération technique, accroître la capacité institutionnelle des pays de combattre le travail forcé. L’orateur a conclu son intervention en recommandant avec force que le budget ordinaire consacre des ressources suffisantes à cette importante question afin que l’on n’ait pas trop à compter sur l’aide des donateurs qu’il est impossible de prévoir avec précision.
- 112.** La représentante du gouvernement de l’Inde a insisté sur la nécessité d’une approche holistique associant tous les mandants et partenaires sociaux pour l’élimination du travail forcé partout dans le monde. Elle a pris note des diverses activités menées par le Bureau dans le cadre du suivi de la Déclaration, y compris les activités menées par le Bureau des activités pour les travailleurs, le Bureau des activités pour les employeurs et le Centre de Turin. Elle est convenue que rien ne pourra être fait sans la volonté politique des gouvernements concernés d’éliminer le travail forcé. La promotion des principes et droits fondamentaux au travail devrait s’inscrire dans le cadre des législations et pratiques nationales et aboutir à la ratification des conventions pertinentes. L’oratrice est convenue aussi de la nécessité d’une approche intégrant action législative, sensibilisation, identification, libération et réadaptation, et évaluation de l’impact. Le programme d’action spécial proposé dans le document permettra au BIT de combattre le travail forcé par une action globale visant toutes les catégories de population, toutes les formes de travail forcé et toutes les régions, en collaboration avec les autres institutions. Il est bon que l’action normative accompagne les activités de coopération technique. L’oratrice a ensuite décrit les importantes mesures prises en Inde pour combattre le travail forcé et a insisté sur la volonté de son gouvernement de mettre un terme à ce problème. Les mesures ont consisté à ajouter des dispositions à la Constitution de l’Inde, à ratifier les deux conventions sur le travail forcé, à améliorer la législation nationale et à veiller à son application. Le nouveau programme de réinsertion des travailleurs en servitude fournit désormais des fonds supplémentaires pour la réadaptation de ces travailleurs et prévoit la réalisation d’enquêtes par les gouvernements des Etats ainsi que des activités de sensibilisation, des études d’impact, etc. En fait, les mesures suggérées aux paragraphes 19 à 31 du document sont déjà appliquées en Inde dans le cadre d’une offensive frontale multiforme contre le travail forcé. L’oratrice a conclu son intervention en déclarant que l’Inde appuie le point appelant une décision qui figure au paragraphe 40 du document.
- 113.** La représentante du gouvernement de la Namibie a reconnu que le document fait le tour de la question. Il indique que plusieurs projets sont en cours en Asie pour combattre le travail forcé auquel sont astreints les gens de maison. Malheureusement, il n’existe pas de projets du même type en Afrique qui en aurait pourtant bien besoin pour lutter contre cette pratique déplorable. L’oratrice a approuvé l’approche consistant à cerner le problème et à mener des enquêtes bien ciblées. Elle a mentionné les activités menées au Niger au titre de la Déclaration pour sensibiliser les communautés et a encouragé le Bureau à poursuivre sur cette voie. Enfin, elle s’est félicitée que le programme d’action spécial contre le travail

forcé ne fasse pas double emploi avec l'IPEC pour ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants.

- 114.** La représentante du Département du développement international du Royaume-Uni a souligné que son gouvernement s'inquiète énormément de la persistance du travail forcé dans le monde d'aujourd'hui, d'autant que cette pratique, qui est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté, freine le développement. Elle est convenue que les différentes formes de travail forcé exigent des approches différentes et a souligné qu'il faut fixer des objectifs très bien ciblés à l'action visant à éliminer ce problème. On a grand besoin de transparence et d'informations internationales sur les pays où il existe du travail forcé, sur l'attitude des gouvernements de ces pays et sur les mesures prises par le BIT face à cette situation. L'oratrice s'est félicitée de la proposition d'établir un programme d'action spécial et a jugé essentiel d'enrichir la base de connaissances, d'analyser les politiques et d'identifier de bonnes pratiques de prévention, de libération des victimes du travail forcé et de réinsertion de ces travailleurs dans des activités viables. Il faut aussi des exemples des sanctions prises à l'encontre de ceux qui se rendent coupables de cette pratique. L'oratrice a conclu son intervention en indiquant que son gouvernement appuie le plan d'action contre le travail forcé, qui devrait profiter de l'élan donné par la publication du rapport global. Elle a demandé instamment que le nouveau programme soit mis en œuvre en liaison étroite avec les autres organisations et gouvernements qui s'efforcent de combattre la pauvreté par des actions ciblées et des initiatives en faveur des pauvres.
- 115.** Le représentant du gouvernement du Japon, après avoir approuvé la déclaration faite au nom des PIEM, a indiqué que son pays s'est attaché à promouvoir les conventions fondamentales de l'OIT dans le cadre du suivi de la Déclaration de 1998, ce que son gouvernement confirmera à la Commission LILS.
- 116.** Le Japon se félicite des activités mondiales d'information et de sensibilisation décrites dans le document. Son gouvernement s'est lui aussi lancé dans ce genre d'activités, notamment en prenant plusieurs initiatives en Asie où, avec les Etats-Unis, il a financé des séminaires régionaux en 1999 et 2000. Des fonds ont également été fournis pour un séminaire régional sur le travail forcé qui aura lieu prochainement. Le Japon espère que cette collaboration avec les Etats-Unis se poursuivra. Le ralentissement actuel de l'activité économique ne doit pas faire oublier l'importance capitale des principes et droits fondamentaux au travail. Il faut appuyer le Bureau pour qu'il puisse entreprendre des activités et programmes de coopération technique.
- 117.** La représentante du gouvernement du Mexique a déclaré pleinement appuyer les activités du Bureau qui visent le respect des principes et droits fondamentaux au travail et plus particulièrement l'abolition du travail forcé. Le Mexique a ratifié en juin 1959 la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et, depuis, il présente régulièrement des rapports sur la législation adoptée en application de cette convention. L'article 5 de la Constitution mexicaine indique que personne ne saurait être obligé à fournir des services personnels sans une juste rémunération et contre son gré, ce qui exclut le travail forcé. L'oratrice a conclu son intervention en indiquant qu'il n'existe aucune forme de travail forcé au Mexique, ce pourquoi elle a été surprise de voir le nom de son pays figurer dans le tableau 2 du rapport. Elle a demandé au Bureau des éclaircissements à ce sujet.
- 118.** M. Wade (membre employeur) a félicité l'IPEC pour les actions réalisées et projetées contre les pires formes de travail des enfants et le travail forcé. Il a souligné que, dans sa région, le travail des enfants et le travail forcé se développent surtout en milieu rural en raison des aléas climatiques qui obligent les populations à se déplacer d'un endroit à l'autre pour trouver des conditions de vie meilleures. Après avoir réaffirmé que les employeurs doivent essentiellement appuyer les gouvernements dans leur volonté politique

de s'attaquer à ces maux, l'orateur a rappelé qu'il s'agit avant tout de lutter contre la pauvreté en aidant tous ceux qui sont sur la touche à devenir des acteurs économiques.

- 119.** Le représentant du gouvernement du Bénin a remercié le Bureau et les pays donateurs. En appuyant les programmes et projets envisagés dans le document ainsi que le point appelant une décision, il a émis le souhait que les actions déjà entreprises soient renforcées jusqu'à ce que leurs résultats montrent des changements définitifs des comportements et la mise en place de structures permanentes capables d'en assurer la pérennité.
- 120.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a approuvé la déclaration faite au nom des PIEM. Il s'est félicité de l'intention du Bureau de renforcer sa coordination interne et de collaborer avec les Nations Unies et autres institutions compétentes. Il a reconnu qu'un programme d'action spécial permettra de mieux focaliser et de rendre plus cohérents et plus visibles les efforts faits par l'OIT pour combattre le travail forcé. Toutefois, le document contient peu d'informations sur la manière dont ce programme renforcerait la lutte contre ce phénomène. Par exemple, que faut-il entendre exactement par «approches plus amples» ou par «activités globales»? Alors que le document propose que la structure et le champ du programme d'action spécial soient fonction des ressources disponibles, l'orateur a exhorté le Bureau à commencer par identifier les besoins, puis à mobiliser les financements nécessaires pour répondre à ces besoins. Il a suggéré de modifier les indicateurs de performance et les cibles fixées pour l'exercice 2002-03 car il semble s'agir d'objectifs qui doivent être atteints par les Etats Membres et non par le BIT. Il a aussi suggéré d'inclure des indicateurs mesurables, par exemple le nombre de personnes libérées du travail forcé. Pour conclure, il a déclaré approuver le point appelant une décision qui figure au paragraphe 40 du document.
- 121.** Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a remercié les membres de la commission de leurs observations critiques et constructives. Le Bureau en tiendra compte pour élaborer un programme d'action spécial dont l'approche intégrée ajoutera de la valeur aux activités. Il faut éviter que les différentes unités du Bureau poursuivent les mêmes buts ultimes en se disputant les fonds fournis par les donateurs mais il ne faut pas non plus que l'action de chacune s'affaiblisse. Le vice-président employeur a eu raison de rappeler la nature promotionnelle de la Déclaration de 1998. Le futur programme d'action spécial ne visera pas à de nouvelles ratifications des conventions n^{os} 29 et 105. Vu le grand nombre des ratifications, l'assistance technique sera probablement la plupart du temps accordée à des pays qui ont déjà ratifié ces instruments ou l'un d'entre eux. Le travail forcé qui résulte de la traite des êtres humains s'observe aujourd'hui dans toutes les parties du monde, dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Il n'empêche que le Bureau, dans un premier temps, doit fixer à son programme d'assistance technique des objectifs réalistes, après quoi on verra comment on peut aller de l'avant. Les membres employeurs ainsi que les membres travailleurs ont demandé dans quelle mesure les activités relatives à la Déclaration ont profité à leurs groupes et si ces derniers ont directement participé aux activités de coopération technique. Il n'est pas possible de donner à brûle-pourpoint des chiffres précis mais les paragraphes 8 et 9 du document mentionnent, sans être exhaustifs, des activités menées par le Bureau des activités pour les travailleurs et par le Bureau des activités pour les employeurs. Les organisations nationales et régionales d'employeurs et de travailleurs profitent directement des projets qui visent à les renforcer. C'est le cas par exemple en Afrique orientale, en Indonésie et en Ukraine. Dans tous les grands projets, elles participent aux travaux des comités consultatifs tripartites, lesquels accueillent normalement tous les syndicats. La demande du vice-président travailleur que le cas particulier des femmes soit pris en compte est justifiée, et le Bureau y accordera toute l'attention voulue. En ce qui concerne les observations de la représentante du gouvernement du Mexique, la mention de son pays dans le tableau 3 découle du rapport global et tient au fait que la traite des êtres humains n'épargne aucun pays. Cela dit, aucune assistance technique au Mexique n'est envisagée dans ce domaine. A propos des

observations du représentant du gouvernement des Etats-Unis concernant les indicateurs de performance, M. Tapiola a expliqué que la budgétisation stratégique exige du Bureau qu'il ne se contente pas d'indiquer les activités qu'il souhaite entreprendre; il doit aussi identifier les changements qui doivent se concrétiser.

122. M. Tapiola a répété qu'aucune unité actuelle du Bureau ne peut espérer trouver seule une solution au problème du travail forcé. Il faut promouvoir les liaisons et les synergies à l'intérieur du BIT. La lutte contre le travail forcé doit être gérée par le programme le plus complet, et ce programme doit coopérer avec les autres organismes internationaux actifs dans ce domaine. Enfin, M. Tapiola a remercié les deux donateurs, à savoir le gouvernement danois et le gouvernement britannique, qui ont déjà manifesté leur disposition à financer des activités d'assistance technique pour combattre le travail forcé.
123. *Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver l'approche décrite dans le document GB.282/TC/5 et demander à être tenu informé, par l'intermédiaire de la Commission de la coopération technique, de la mise en œuvre des activités proposées.*

VI. Suivi de l'évaluation thématique: projets de l'OIT concernant la formation pour l'emploi (mars 2001, document GB.280/16) — présentation orale

124. Le président a présenté la question à l'ordre du jour en rappelant que, lors de la session de mars 2001 de la Commission de la coopération technique, il avait été demandé au Bureau de faire un rapport à la commission lors de la session de novembre, pour répondre à des demandes exprimées par les membres de la commission relatives à des informations et à la prise de mesures concrètes.
125. M. Pekka Aro, directeur du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS), a informé les membres qu'à la suite de la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission de la coopération technique en mars 2001 le Programme IFP/SKILLS a établi un mécanisme de coopération technique et une équipe de soutien pour assurer la qualité de la conception, du contrôle et de l'évaluation des projets, ainsi que la pertinence, l'efficacité et la durabilité de la formation pour les projets et programmes relatifs au travail décent, conformément aux besoins des mandants de l'Organisation.
126. Outre la fourniture d'une assistance et d'un soutien consultatif et technique, un mécanisme a dû être mis en place pour assurer la coordination et l'intégration des activités d'assistance technique avec les autres programmes focaux et les secteurs, ainsi que pour promouvoir de nouveaux programmes et projets.
127. Pour ce qui est de la participation effective des partenaires sociaux aux projets et programmes d'assistance technique de IFP/SKILLS, la commission a été informée que tous les programmes de coopération technique en cours ont été examinés afin d'assurer que les partenaires sociaux sont pleinement consultés et participent à l'élaboration, au contrôle, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces programmes.
128. M. Aro a conclu en déclarant que le département a amélioré sa coordination et son travail avec d'autres programmes focaux (par exemple l'IPEC) et les secteurs. Des réunions de planification et de coordination ont eu lieu avec le Centre de Turin; une programmation conjointe a été entreprise dans le cadre du secteur, et avec les structures extérieures.

- 129.** Dans sa réponse, M^{me} Evans-Klock, directrice du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED), a fourni des informations sur le travail avec les partenaires sociaux, et sur le développement de nouveaux produits et instruments. En consultation avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), le Département IFP/SEED a travaillé pour soutenir les efforts des partenaires sociaux afin d'atteindre les employeurs et les travailleurs dans les petites entreprises, de les aider et d'améliorer la capacité des organisations de petites entreprises et de leurs travailleurs de représenter les intérêts de leurs membres, dans le respect des principes d'indépendance, de démocratie et de responsabilité, et de satisfaire les besoins de leurs membres en matière de services commerciaux pertinents et appropriés.
- 130.** Le Département IFP/SEED a invité et encouragé les partenaires sociaux à participer à ses projets de coopération technique visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, la bonne gestion et la qualité de l'emploi dans les petites et micro-entreprises. Il a formé des organisations d'employeurs et des syndicats de travailleurs à fournir des services de soutien pertinents à leurs membres.
- 131.** Le département élabore en permanence de nouveaux outils de formation et adapte ceux qui existent déjà pour améliorer l'impact de l'emploi à long terme, sur la base de l'expérience acquise par les projets de coopération technique. Au cours des six derniers mois, de nouveaux instruments et modules ont été élaborés ou testés: la promotion de la qualité de l'emploi et du perfectionnement des conditions de travail dans les micro-entreprises; la conception d'une programmation radio et télévision ciblant les petites entreprises; la lutte contre le travail des enfants par le développement de la petite entreprise (en coordination avec l'IPEC); l'évaluation de l'environnement politique concernant le démarrage et la croissance des petites entreprises (avec le Centre de Turin, dans le cadre d'un projet de coopération technique en Afrique francophone); la passation de marchés avec les petites entreprises, pour assurer les services municipaux, afin de créer des emplois plus décents dans le contexte du développement local; la conception et la promotion de produits appropriés en matière d'assurance maladie et d'assurance vie, que les micro et petites entreprises pourraient utiliser pour étendre les prestations aux travailleurs (avec le Programme des finances sociales et les Stratégies et Techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté — STEP). On peut évidemment se demander dans quelle mesure ces projets et instruments contribueront à la quantité et à la qualité des offres d'emploi pour les personnes à la recherche d'un travail décent. Le Département IFP/SEED s'efforce de concevoir des méthodes présentant un bon coût-efficacité pour mesurer l'impact sur l'emploi des projets de coopération technique. Depuis mars, l'évaluation pilote de diverses méthodes a commencé en Bulgarie, en Ouganda, à Sri Lanka, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Viet Nam; l'objectif est d'apprendre comment établir des méthodes d'évaluation efficaces en tant que composantes de routine des projets à venir.
- 132.** M. Lenglet, directeur du Département de la formation du Centre de Turin, a déclaré que l'une des trois orientations stratégiques du Plan de développement quinquennal actuel du Centre était une association plus étroite entre l'OIT et le Centre de Turin. Comme le Centre travaille en relation avec les quatre secteurs de l'Organisation et ses structures régionales, on compte un nombre croissant de produits conjoints, comme les projets, les cours, les activités et les enveloppes de formation, et on a constaté une augmentation du personnel du BIT qui participe aux activités du Centre, que ce soit en tant qu'experts ou participants.
- 133.** Convaincu que la formation, qu'elle constitue une activité isolée ou qu'elle fasse partie d'un projet de coopération technique, doit satisfaire aux préoccupations et aux besoins de ceux qui souhaitent être formés et veulent apprendre et aux conditions dans lesquelles ils vivent, le Centre veille à ce que le contenu et les méthodes de formation soient appropriés

et adaptés aux antécédents et aux attentes des participants et de leurs organisations. Par conséquent, tous les partenaires (participants, leurs organisations et commanditaires) participent activement à la conception et à la mise en œuvre des projets et des activités.

- 134.** L'un des objectifs du Centre est d'améliorer la participation des partenaires sociaux aux activités de formation. Le Centre mène à bien un programme de longue date pour les activités des travailleurs avec ACTRAV, et un programme plus récent concernant les activités des employeurs avec ACT/EMP. Ces deux programmes sont dotés de comités consultatifs qui font rapport au conseil du Centre. Conscient du fait que peu d'organisations d'employeurs et de travailleurs disposent des moyens financiers suffisants pour financer la participation de leurs représentants aux activités du Centre, ce dernier a créé un fonds spécial.
- 135.** M. Lenglet a déclaré que le Centre lance actuellement une série de projets pilotes pour développer des réseaux d'anciens participants dans les cinq régions, convaincu qu'il est que les anciens participants ou *alumni* pourraient être d'excellents ambassadeurs du Centre et de l'OIT dans son ensemble. Le réseau de relations professionnelles des anciens élèves hispanophones qui a été mis au point et renforcé en collaboration avec plusieurs universités d'Amérique latine, d'Espagne et d'Italie constitue un exemple de ce type d'association à l'état embryonnaire.
- 136.** En fait, le Centre a recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans toutes ses activités. Beaucoup d'entre elles disposent de pages d'accueil sur Internet, qui sont mises à profit pour mettre les participants sur un pied d'égalité avant qu'ils ne viennent suivre le cours. Cette même page d'accueil est utilisée pour garder le contact avec eux et pour qu'ils le gardent entre eux après la fin du cours.
- 137.** L'accès à Internet restera peu viable et onéreux pendant encore quelque temps; le Centre met au point un cours de formation à l'Internet. Cette application informatique permet à l'apprenant de se connecter à l'Internet pendant un bref moment, de télécharger tout le logiciel requis pour le cours, de se déconnecter, de faire les exercices qui sont demandés et de se reconnecter pendant un bref moment pour envoyer ses exercices, son courrier électronique, etc.
- 138.** Le Centre dispose de quelques cours concernant l'Internet qui ont beaucoup de succès, et qui explorent à fond le potentiel de la nature interactive de la toile. Ainsi, par exemple, le réseau de l'Internet sur le développement local, DelNet. Il a démarré il y a trois ans en Amérique latine en espagnol. Il existe désormais en portugais. Et une version anglaise est en cours de développement, à l'intention du Kosovo.
- 139.** M. Lenglet a déclaré que le Centre lutte en permanence pour améliorer la conception de la formation et son impact grâce à l'utilisation systématique de questionnaires d'évaluation de fin de cours. Le Centre, son conseil et ses commanditaires estiment qu'il faudrait faire davantage pour évaluer l'effet ou l'impact à plus long terme des activités sur la performance des participants eux-mêmes ou sur la performance de leurs organisations. C'est là un des objectifs du plan de développement actuel.
- 140.** Le vice-président employeur, M. Hoff, a souligné qu'il est très important que les intérêts des organisations d'employeurs soient pris en compte. Tout en se félicitant de l'honnêteté des réponses reçues, il s'est demandé dans quelle mesure l'expérience acquise est réellement prise en compte lorsque de nouveaux projets sont mis au point. Il a lancé un appel en faveur d'une plus grande discipline et d'un mécanisme de vérification précis pour assurer l'incorporation des leçons tirées de l'expérience dans les nouveaux programmes. Evoquant la transparence, M. Hoff a indiqué qu'il a parfois trouvé difficile de mettre la main sur des rapports d'évaluation, car ils sont souvent placés sous le sceau du «secret» ou

celui de la «distribution limitée». Il a conclu en déclarant que l'OIT ne devrait pas craindre de rendre ces rapports publics.

141. Le vice-président travailleur, M. Agyei, a apprécié la présentation des initiatives en matière de formation pour l'emploi, et insisté sur l'importance de la durabilité et de l'évaluation du programme. Il s'est félicité des synergies entre le BIT et le Centre de Turin et du recours croissant à la technologie de l'information et à l'apprentissage à distance dans les activités du Centre.

VII. Autres questions

142. M. Hoff a dit qu'il est nécessaire que les vice-présidents soient présents à Genève à partir du premier jour des sessions du Conseil d'administration. Il a fait observer que, conformément aux dispositions actuelles, ils n'arrivent que pour le début de la session de leurs commissions. Cela limite leurs possibilités de mener à bien des consultations avec les groupes et de préparer les réunions de commissions. Les deux groupes devront examiner cette question ainsi que celle de la participation du vice-président de la commission au Comité directeur de l'IPEC.
143. M. Agyei s'est déclaré de la même opinion et a ajouté que la présence des vice-présidents depuis le début leur permettrait également d'assister à la réunion du Comité directeur de l'IPEC.
144. Pour conclure, le vice-président employeur, M. Hoff, a dit qu'il était satisfait des discussions et des résultats de la réunion. Il a proposé que le rapport de la commission dont sera saisi le Conseil d'administration soit concis, limité à l'essentiel et qu'il retiendra les décisions nécessaires.
145. Le vice-président travailleur, M. Agyei, a conclu en lançant un appel à une distribution plus précoce des documents du Conseil d'administration, afin que les membres puissent les recevoir avant qu'ils ne partent pour Genève.
146. Le président a informé la commission que, conformément aux procédures habituelles, le rapport de la réunion sera approuvé en son nom par le bureau de la commission, qui décidera également de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Genève, le 13 novembre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 123.